Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_12-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 7 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Mme Carine LAMARQUE à Mme Pauline BENOIT

ABSENTE : Mme Carine LAMARQUE

DEL2026_02_04_12

DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AU CNAS

PB D.R

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_12-DE

DEL2026_02_04_12

DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AU CNAS

Tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, la collectivité adhérente du CNAS renouvelle ses délégués.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents. Il peut désigner les mêmes personnes que lors de la mandature précédente.

Le délégué des élus
• Collectivités territoriales : désignation par l'organe délibérant parmi ses membres.

Le délégué des agents
L'adhérent organise la représentation du collège des agents. Le délégué doit être choisi obligatoirement parmi les bénéficiaires du CNAS. Il peut aussi être correspondant.

Les missions du délégué sont les suivantes :

1/ Au sein de la structure adhérente :

Pour le délégué élu :

• S'assurer du suivi de l'adhésion, en lien avec le correspondant (mise à jour de la liste des bénéficiaires, paiement de la cotisation),
• Présenter un bilan périodique à l'adhérent sur l'utilisation des prestations du CNAS par les bénéficiaires,
• Relayer toute information jugée pertinente au représentant légal,
• Organiser des réunions d'information si nécessaire.

Pour le délégué agent :

• Diffuser les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas…) et promouvoir les supports de communication directe (Facebook, *CN@S Bénéficiaire*),
• Transmettre l'information, notamment auprès des personnels éloignés de l'offre (éloignement géographique, non accès à internet), via les canaux de communication habituels.

2/ Au sein du réseau CNAS :

• Promouvoir les missions et les valeurs du CNAS auprès des adhérents potentiels,
• S'engager en faveur du développement de l'action sociale,
• Être partie prenante au sein du réseau de délégués du département,
• Participer aux manifestations régionales auxquelles le CNAS est présent.

3/ Au sein des instances du CNAS :

Siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de :
• prendre connaissance du bilan de l'année N-1 et des orientations du CNAS,
• prendre connaissance du rapport d'activité N-1 de la délégation et de son plan d'actions et budget N,
• émettre des vœux sur les orientations du CNAS.

Élire :
• les membres du bureau départemental (et procéder à leur remplacement en cours de mandat),
• les membres du conseil d'administration lors du renouvellement des instances du CNAS.

PB D.R

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_12-DE

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les délégués CNAS :

- 1 délégué élu : Éric DUMESNIL
- 1 délégué agent : Sandra PERROT
- 2 correspondantes : Fabienne LE TANNOU et Christine DIVERRES

DELIBERATION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Contre	Abstentions	Pour	Votants
0	0	19	19

Approuve la désignation des délégués CNAS suivants :

- 1 délégué élu : Éric DUMESNIL
- 1 délégué agent : Sandra PERROT
- 2 correspondantes : Fabienne LE TANNOU et Christine DIVERRES

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 3 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 8 avril 2026 et de sa publication légale le 8 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R